



## Modification des heures de travail suite à conflit

Par **Chibichu**, le **16/12/2016** à **05:30**

Bonjour,

Voilà, cela fait maintenant 6 ans que je travail dans une boulangerie-pâtisserie mais je n'ai jamais signé de contrat de travail.

J'ai a présent toujours travaillé en continu (7:00-14:00 ou maintenant 10:00-17:00).

Je suis vendeuse-employée administrative (informations sur la fiche de paie) et du fait d'un manque de boulangers, je me retrouve aujourd'hui à plaquer des viennoiseries et nettoyer le labo, ce qui n'est pas mon travail.

En dépression et n'en pouvant plus, j'ai demandé a ma patronne une rupture conventionnelle, elle me l'a accordé oralement le jour de ma demande, puis le lendemain est venue me voir pour me dire que se n'était pas possible.

Suite à cela, je lui ai dit que dorénavant je ne ferais que "mon travail" de vendeuse-employée administrative.

Pour me "punir" elle veut me forcer a travailler en couper ex : 7:00-10:00 et 12:00-16:00. Puis-je refuser et qui contacter pour m'aider à faire les choses dans les règles ?

Par **P.M.**, le **16/12/2016** à **08:50**

Bonjour,

Le passage d'un horaire continu à un horaire discontinu constitue une modification essentielle du contrat de travail (même non écrit) que l'employeur ne peut pas vous imposer et vous pourriez vous référer à l'[Arrêt 10-30033 de la Cour de Cassation](#)...

Je vous conseillerais de vous rapprocher éventuellement d'une organisation syndicale ou même carrément d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **Chibichu**, le **16/12/2016** à **19:46**

Merci énormément pour votre réponse rapide, j'en ai parlé a ma responsable ... du coup je suis sauvée sur le changement d'horaire mais bon ... elle a pas trop appréciée que je me renseigne sur mes droits ...

Par **P.M.**, le **16/12/2016** à **20:24**

Bonjour,

Merci de votre retour...

Ceux qui essaient d'abuser trouvent toujours dommage que l'on ne se laisse pas faire et que l'on puisse s'informer...